

*Peine capitale*LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU
STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition venant d'un nombre égal de résidents de Toronto qui sont préoccupés par les lois canadiennes relatives à l'admission, au Canada, de personnes cherchant à obtenir le statut de réfugié. Comme notre système était débordé, le Comité permanent a recommandé il y a un an et demi un nouveau système qui jouit de l'appui des Églises, du Congrès juif et de nombreux autres groupes canadiens.

Par conséquent, les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement d'adopter des mesures législatives qui reconnaîtront les principes suivants: que toutes les personnes revendiquant le statut de réfugié aient droit à une audience complète devant un conseil des réfugiés indépendant de la Commission de l'immigration, que ce droit soit universel et que tous aient une juste chance d'entrer au Canada pour présenter leur demande. Les pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PLAN D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au sujet de la Société des postes. Elle a été signée par plusieurs milliers de pétitionnaires de tout le pays, qui estiment que la proposition du gouvernement fédéral selon laquelle la Société des postes du Canada devrait atteindre à l'autosuffisance financière d'ici 1988 entraînera des réductions et une détérioration du service à la Société des postes, au détriment des consommateurs canadiens.

Les mesures proposées ont déjà entraîné la fermeture de nombreux bureaux de postes ruraux et l'annulation de routes postales dans les régions rurales, ce qui signifie une baisse de service considérable pour de nombreux Canadiens. Des augmentations des tarifs postaux touchent tous les Canadiens, alors même que l'on sabre dans les services de base et que le gouvernement fédéral n'a pas permis à la Société des postes du Canada de se lancer dans des activités lucratives comme le courrier électronique et la livraison de colis.

Les pétitionnaires soussignés prient donc humblement le Parlement de demander au gouvernement d'accorder la priorité absolue à l'amélioration du service de la Société des postes du Canada et d'abandonner sa politique de fermeture de bureaux de poste ruraux et d'annulation de routes postales rurales.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de 40 pétitionnaires de Parson (Colombie-Britannique), qui s'inquiètent tout particulièrement de la qualité du service offert par la Société des postes. Ces signataires demandent à la Chambre des communes de tenter d'améliorer ce service et de modifier la politique de fermeture de bureaux de poste ruraux et d'annulation de routes postales rurales.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE
L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENTLE LIBRE-ÉCHANGE—L'INCLUSION DU PACTE DE L'AUTOMOBILE
DANS LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 29 du Règlement, je propose l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la découverte d'information selon laquelle le gouvernement, bien qu'il s'en défende, prévoirait dans ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis la suppression probable du Pacte canado-américain de l'automobile et aurait déjà accepté de laisser tomber les tarifs canadiens appliqués aux automobiles, lesquels sont essentiels à l'application des dispositions du Pacte sur le contenu canadien.

M. le Président: L'honorable député de Windsor-Ouest a soulevé une question qui est bien sûr importante pour tous les députés, comme en témoigne le fait qu'on en a discuté longtemps à la Chambre. Cependant, sans vouloir minimiser l'importance de cette question, la présidence estime que, pour le moment du moins, cette motion ne peut pas être acceptée. J'ai bien dit «pour le moment».

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 juin, de la motion de M. Mazankowski:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

- la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;
- b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en a) et b) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;